

ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clos le 30 juin 2024

Centre de services scolaire des Appalaches
États financiers 2023-2024

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3
État des résultats et de l'excédent accumulé	6
État de la situation financière	7
Notes complémentaires	8-23

TRAFICS 2023-2024

RAPPORT FINANCIER DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES APPALACHES POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

Rapport de la direction

Les états financiers du Centre de services scolaire des Appalaches pour l'exercice clos le 30 juin 2024 portant la signature électronique 5876478988 ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du centre de services scolaire reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires (du centre de services scolaire ou de la commission scolaire) conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il prend connaissance des états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

Raymond Chabot Grant Thornton, auditeurs indépendants nommés par la direction, ont procédé à l'audit des états financiers du Centre de services scolaire des Appalaches, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Raymond Chabot Grant Thornton peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Jean Roberge, Directeur général



Andrée Roy, Directrice des ressources financières

Lieu : Thetford Mines

Date : 25 octobre 2024

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du
Centre de services scolaire des Appalaches

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
375, rue Labbé
Thetford Mines (Québec)
G6G 1Z4

T 418 335-7511

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Centre de services scolaire des Appalaches (ci-après le « centre de services scolaire »), portant la signature électronique 5876478988 et présentés dans le format du rapport financier TRAFICS prescrit par le ministère de l'Éducation, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2024 et l'état des résultats, l'état de l'excédent accumulé lié aux activités, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes présentées aux pages 7 à 275 du rapport financier TRAFICS.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du centre de services scolaire au 30 juin 2024 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le centre de services scolaire a comptabilisé un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et une subvention d'investissement à recevoir correspondante à l'état de la situation financière aux 30 juin 2024 et 2023. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés en ce qui concerne les montants comptabilisés et les informations fournies sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants comptabilisés comme passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et comme subvention d'investissement à recevoir aux 30 juin 2024 et 2023, à l'excédent accumulé au 1^{er} juillet 2023 et aux 30 juin 2024 et 2023, ainsi qu'aux revenus de subvention d'investissement de même qu'aux informations fournies sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ou à d'autres postes des états financiers pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023. Cette situation nous conduit donc à exprimer une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2024, comme nous l'avons fait pour les états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2023, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du centre de services scolaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Autre point – informations présentées aux pages 299 à 452

Les informations présentées aux pages 299 à 452 du rapport financier TRAFICS ne sont pas auditées.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du centre de services scolaire à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le centre de services scolaire ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du centre de services scolaire.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces

risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du centre de services scolaire;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du centre de services scolaire à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le centre de services scolaire à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Thetford Mines
Le 25 octobre 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A123286

Centre de services scolaire des Appalaches
États financiers 2023-2024

État de la situation financière au 30 juin 2024

	2024	2023
		<i>(redressé)</i>
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	863 111 \$	33 266 \$
Équivalents de trésorerie	14 514 660 \$	10 993 919 \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	13 115 233 \$	8 756 361 \$
Subvention d'investissement à recevoir	95 746 415 \$	106 521 765 \$
Taxe scolaire à recevoir	259 707 \$	232 336 \$
Débiteurs	1 582 723 \$	1 161 257 \$
Stocks destinés à la revente	143 442 \$	97 053 \$
Placements et prêts	6 298 \$	0 \$
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	126 231 589 \$	127 795 957 \$
PASSIFS		
Emprunts temporaires à la charge de l'OS	0 \$	486 000 \$
Emprunts temporaires faisant l'objet d'une promesse de subvention	3 546 650 \$	6 729 667 \$
Créditeurs et frais courus à payer	18 580 017 \$	10 153 183 \$
Subvention d'investissement reportée	74 398 238 \$	67 504 970 \$
Revenus perçus d'avance	824 812 \$	460 547 \$
Provision pour avantages sociaux	4 516 797 \$	4 311 977 \$
Dettes à long terme faisant l'objet d'une subvention	60 372 128 \$	66 491 001 \$
Autres passifs	30 980 619 \$	32 822 974 \$
TOTAL DES PASSIFS	193 219 261 \$	188 960 319 \$
DETTE NETTE	(66 987 672 \$)	(61 164 362 \$)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles	74 903 854 \$	67 999 849 \$
Stocks de fournitures	339 048 \$	335 553 \$
Charges payées d'avance	301 401 \$	281 273 \$
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	75 544 303 \$	68 616 675 \$
EXCÉDENT ACCUMULÉ	8 556 631 \$	7 452 313 \$

Centre de services scolaire des Appalaches
États financiers 2023-2024

État des résultats pour l'exercice clos le 30 juin 2024

	2024	2023
		<i>(redressé)</i>
REVENUS		
Subvention de fonctionnement du MEQ	92 192 854 \$	84 574 120 \$
Subvention d'investissement	1 615 039 \$	21 934 765 \$
Autres subventions et contributions	158 807 \$	216 889 \$
Taxe scolaire	4 292 394 \$	4 160 712 \$
Droits de scolarité et frais de scolarisation	1 219 087 \$	544 238 \$
Ventes de biens et services	5 470 989 \$	5 107 380 \$
Revenus divers	921 412 \$	722 641 \$
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	5 262 444 \$	12 453 079 \$
TOTAL DES REVENUS	111 133 026 \$	129 713 824 \$
CHARGES		
Activités d'enseignement et de formation	43 061 057 \$	42 028 478 \$
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	27 618 675 \$	26 138 779 \$
Services d'appoint	13 975 587 \$	12 745 380 \$
Activités administratives	4 920 729 \$	4 535 858 \$
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	12 112 105 \$	11 594 825 \$
Activités connexes	8 232 632 \$	2 395 738 \$
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	204 819 \$	338 413 \$
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	(96 897 \$)	(4 349 \$)
TOTAL DES CHARGES	110 028 707 \$	99 773 122 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE LIÉ AUX ACTIVITÉS	1 104 319 \$	29 940 702 \$
		Note 1
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE EN % DES REVENUS	0,99%	23,08%

Note 1 Le 1er juillet 2022, l'organisme scolaire a adopté les recommandations du nouveau chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. Ces exigences ont fait l'objet d'une application rétroactive causant ainsi le redressement des états financiers de l'exercice précédent. Ce redressement a engendré un déficit important au 30 juin 2022 qui vient s'annuler avec l'excédent de l'exercice se terminant le 30 juin 2023.

TRAFICS 2023-2024

RAPPORT FINANCIER DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES APPALACHES POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

Notes complémentaires

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le centre de services scolaire des Appalaches (ci-après l'« organisme scolaire ») est constitué en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c.I-13.3)

L'organisme scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la *Loi sur l'instruction publique* et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec. L'organisme scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la *Loi sur l'instruction publique* au développement social, culturel et économique de sa région.

2. MODIFICATIONS COMPTABLES

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le 1^{er} juillet 2023, l'organisme a procédé à la modification de certaines méthodes utilisées pour comptabiliser les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les modifications effectuées sont les suivantes :

- Modification de la méthode d'estimation des coûts de désamiantage pour certains matériaux. La Direction estime que la méthode utilisée surévaluait les coûts lorsque des travaux de désamiantage étaient réalisés en présence de plâtre, de crépi et de mortier;
- Estimation des coûts effectuée par phase de construction plutôt que par bâtiment. La Direction estime que la nouvelle méthode utilisée reflète davantage la réalité puisque les calculs, dont les calculs d'actualisation et d'inflation, tiennent compte de l'année de construction réelle de la phase plutôt que de l'année de construction initiale du bâtiment;
- D'autres corrections ont été apportées telles que l'ajout de bâtiments, de composants ou de matériaux omis lors de la première identification des actifs contaminés, la correction du pourcentage d'actifs contaminés dans les bâtiments, la correction de l'année de construction ou de l'année de mise hors service prévue, la comptabilisation des OMHS découlant de la présence d'halocarbures dans certaines immobilisations qui n'avaient pas été identifiés en 2022-2023, etc.

Ces changements ont été appliqués de façon rétroactive avec retraitement des exercices antérieurs et ont eu pour effet de faire varier les postes des états financiers de la façon suivante :

ÉTAT DES RÉSULTATS	2023
	\$
Revenus	
Subvention d'investissement	(2 323 365)
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	(1 629 216)
Total des revenus	(3 952 581)
Charges	
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	(178 916)
Excédent (déficit) de l'exercice liés aux activités	(3 773 665)
ÉTAT DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS	
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités au début (a)	3 773 665
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités à la fin	-
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	
Actifs financiers	
Subvention d'investissement à recevoir	(3 847 024)
Passifs	
Subvention d'investissement reportée	105 557
Autres passifs (obligations liées à la mise hors service d'immobilisations)	(3 847 024)
Total des passifs	(3 741 467)
Actifs financiers nets (dette nette)	(105 557)
Actifs non financiers	
Immobilisations corporelles	105 557
Excédent (déficit) accumulé	-
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	2023
Actifs financiers nets (dette nette) au début (a)	4 867 043
Excédent (déficit) de l'exercice	(3 773 665)
Variation due aux immobilisations corporelles	(1 198 935)
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin	(105 557)

- (a) L'ajustement présenté dans la note représente les redressements comptabilisés au 30 juin 2024, alors que l'ajustement présenté à l'état de l'excédent (déficit) accumulé et à l'état de la variation des actifs financiers nets (dette nette) inclus les redressements comptabilisés au 30 juin 2023, tels que décrit aux états financiers audités à cette date, ainsi que ceux comptabilisés au 30 juin 2024.

Revenus

Au cours de l'exercice, l'organisme scolaire a adopté les normes du chapitre SP 3400, « Revenus », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Ce chapitre établit des exigences différenciées en matière de comptabilisation en ce qui a trait aux revenus issus des opérations qui comportent des obligations de prestation (appelées « opérations avec contrepartie ») et à ceux issus des opérations sans obligation de prestation (appelées « obligations sans contrepartie ») ainsi qu'aux informations à fournir à leur sujet.

Le chapitre définit une obligation de prestation comme étant une promesse exécutoire de fournir des biens ou des services précis à un payeur en particulier. Le revenu tiré d'une opération avec contrepartie est constaté lorsque l'organisme scolaire remplit (ou à mesure qu'il remplit) l'obligation de prestation en fournissant les biens ou les services promis au payeur.

Les revenus tirés d'une opération sans contrepartie sont constatés lorsque l'organisme scolaire a le pouvoir de revendiquer ou de prélever une entrée de ressources économiques et qu'il relève une opération passée ou un événement passé qui est à l'origine d'un actif.

Pour les opérations avec contrepartie, l'organisme scolaire doit déterminer quels biens ou services (ou quels groupes de biens ou de services) sont distincts et doivent, par conséquent, être traités séparément. Lorsque l'organisme scolaire détermine qu'il y a plus d'une obligation de prestation pour une même opération, il doit utiliser une méthode de répartition du prix de la transaction. Pour ce faire, il utilise le prix de vente spécifique des biens ou des services attribués à chacune des obligations de prestation lorsque celui-ci est connu; dans le cas contraire, il procède à une estimation à l'aide des informations dont il dispose pour effectuer cette répartition.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2023, ont fait l'objet d'une application rétroactive. L'adoption de ces nouvelles recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'organisme scolaire.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable et base de présentation

Les états financiers de l'organisme scolaire sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* et l'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. Les renseignements fournis dans les états financiers sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme scolaire doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la

direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme scolaire pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme scolaire comptabilise un actif ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Les coûts de transaction afférents aux instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés à titre de frais reportés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme scolaire sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Les coûts de transaction afférents aux emprunts à long terme évalués au coût après amortissement sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, contrairement aux exigences des *Normes comptables canadiennes pour le secteur public* qui préconisent l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des frais d'émission des emprunts à long terme selon la méthode du taux d'intérêt effectif n'aurait pas d'incidence significative sur les résultats des activités ou sur la situation financière de l'organisme scolaire.

L'organisme détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers, et ce, tant pour les actifs financiers qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement que pour ceux qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme scolaire consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Stocks destinés à la vente

Les stocks destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant établi selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Passifs

Subvention d'investissement reportée

La subvention d'investissement reçue relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables est reportée et virée aux résultats selon la même méthode et les mêmes

périodes que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles elle se rapporte, conformément aux stipulations dont sont assortis ces paiements de transfert.

Revenus perçus d'avance

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus perçus d'avance aux passifs de l'état de la situation financière.

Régime de retraite

Les membres du personnel de l'organisme scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la période de l'organisme scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à long terme découlant d'autres avantages sociaux accordés à des employés, tels les congés de maladie, les vacances, les heures supplémentaires accumulées, l'assurance traitement et les autres congés sociaux (maternité, paternité), sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la provision pour l'exercice est imputée aux charges.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont comptabilisées lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies :

- Il existe une obligation juridique qui oblige l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif comprend les coûts directement attribuables aux activités de mise hors service de l'immobilisation, y compris les activités au titre du fonctionnement, de l'entretien et de la surveillance après la mise hors service.

Lors de la comptabilisation initiale d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation, l'organisme scolaire comptabilise un coût de mise hors service en augmentation du coût de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause du même montant que le passif. Le coût de mise hors service est ainsi comptabilisé en charges sur la durée de vie de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause, conformément aux méthode et durée d'amortissement de cette immobilisation.

Le passif est révisé annuellement à partir de la meilleure information disponible à la date des états financiers. Lorsque l'immobilisation corporelle en cause fait l'objet d'un usage productif, la variation annuelle est constatée aux résultats de l'exercice lorsque celle-ci résulte de l'écoulement du temps ou en ajustement du coût de l'immobilisation corporelle en cause

lorsque celle-ci résulte d'une révision de l'échéancier, du montant des flux de trésorerie non actualisés estimatifs ou d'une révision du taux d'actualisation. Toute modification apportée à l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle ne faisant plus l'objet d'un usage productif est comptabilisée en tant que charges dans la période où elle survient.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers de l'organisme scolaire sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de la période et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de service.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et incluent les coûts de mise hors service d'immobilisations, le cas échéant. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile, comme suit :

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	15 à 50 ans ¹
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires – achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

¹ Les coûts de mise hors service d'immobilisations capitalisés dans la catégorie des bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments sont amortis sur une durée de 35 ans.

Le coût des immobilisations corporelles détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles au titre de la location, sans excéder la juste valeur de l'actif loué.

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations et leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Les sommes reçues d'organismes sont comptabilisées au passif à titre de contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles et sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement et amorties selon la méthode d'amortissement et sur la même période que les immobilisations corporelles concernées. Toutefois, les contributions reçues pour l'acquisition de terrains sont constatées dans les revenus de l'exercice dans lequel les terrains sont acquis.

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'organisme scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges.

Stocks de fournitures

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces stocks de fournitures sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont l'organisme scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais sont imputés aux charges au moment où l'organisme scolaire bénéficie des services acquis.

Constatation des revenus

Les revenus de subventions du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et des autres ministères et organismes sont constatés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, pour autant qu'ils aient été autorisés, que les critères d'admissibilité soient satisfaits et qu'une estimation raisonnable des montants soit possible, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est constaté à titre de passif au poste Revenus perçus d'avance.

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés lors du dépôt du rôle de perception et les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur, à la condition que l'organisme scolaire s'attende à les percevoir. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

Les principales sources de revenus de l'organisme scolaire, autres que les subventions et la taxe scolaire, sont les revenus provenant des étudiants, des ventes externes et des recouvrements de coûts directs inclus dans les postes Droits de scolarité et frais de scolarisation, Ventes de biens et services et Revenus divers. Les revenus sont constatés

lorsque l'organisme scolaire remplit (ou à mesure qu'il remplit) l'obligation de prestation en fournissant les biens ou services promis au payeur. Les revenus ne sont constatés que jusqu'à concurrence des avantages économiques futurs que l'organisme scolaire s'attend à recevoir.

Les revenus sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis. Les revenus perçus d'avance représentent les encaissements pour lesquels les revenus ne sont pas gagnés.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. FLUX DE TRÉSORERIE

	2024	2023
Les intérêts payés au cours de la période s'élèvent à	1 875 300 \$	1 903 608 \$
Les intérêts reçus au cours de la période s'élèvent à :	413 879 \$	252 038 \$

4. INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier des travaux qui est inconnu lorsqu'aucun plan de mise hors service des bâtiments n'est prévu.

5. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires portent intérêt au taux de 3,5 % (3 % au 30 juin 2023).

6. SUBVENTIONS À RECEVOIR

Subvention de fonctionnement à recevoir

Le détail des différentes subventions de fonctionnement à recevoir est présenté à la page 21 du rapport financier. Les subventions de cette catégorie provenant du gouvernement du Québec sont détaillées dans cette page. Pour les transferts provenant du gouvernement du Canada, elles sont présentées dans le compte « Débiteurs » à la page 23.

	2024	2023
Total des subventions de fonctionnement à recevoir du gouvernement du Québec	13 094 278 \$	8 733 660 \$
Total des transferts à recevoir du gouvernement du Canada	0 \$	0 \$
Autres subventions (autre que les subventions à recevoir du gouvernement du Canada)	20 955 \$	22 701 \$
	13 115 233 \$	8 756 361 \$

Subventions d'investissement à recevoir

Le détail des différentes subventions d'investissement à recevoir est présenté à la page 22 du rapport financier.

7. EMPRUNTS TEMPORAIRES À LA CHARGE DE L'ORGANISME SCOLAIRE

L'emprunt bancaire et les acceptations bancaires sont autorisés mensuellement par le MEQ. L'ouverture de crédit autorisée est de 14 469 791 \$. L'emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel (6,95 %; 6,95 % au 30 juin 2023).

8. EMPRUNTS TEMPORAIRES FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

L'ouverture de crédit du Fonds de financement, d'un montant autorisé de 5 993 437 \$, porte intérêt au taux moyen des bons du Trésor du Québec à 3 mois majoré de 0,02 % (4,613 %; 4,985 % au 30 juin 2023) et est garantie par le MEQ.

9. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER

	2024	2023
Salaires nets à payer et salaires courus	13 290 754 \$	7 212 611 \$
Autres créditeurs et frais courus – ministères et organismes du gouvernement du Québec	138 440 \$	91 163 \$
Autres créditeurs et frais courus – autres que ministères et organismes du gouvernement du Québec	4 631 961 \$	2 282 653 \$
Intérêts courus	518 862 \$	566 756 \$
Total des créditeurs et frais courus	18 580 017 \$	10 153 183 \$

10. REVENUS REPORTÉS

Subvention d'investissement reportée

Le détail de la subvention d'investissement reportée est présenté à la page 32 du rapport financier.

11. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Le détail des provisions pour avantages sociaux est présenté à la page 34 du rapport financier.

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, le centre de services scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur jusqu'au 30 juin 2016. Ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

12. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de l'organisme scolaire concernent le désamiantage des bâtiments.

L'évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est présentée à la page 151 du rapport financier.

Principales hypothèses utilisées

Les principales hypothèses utilisées pour les OMHS concernant le désamiantage des bâtiments sont les suivantes :

	Désamiantage
Taux d'actualisation, incluant l'inflation	4,98 %
Période d'actualisation ¹	De 37 à 88 ans
Taux d'inflation	2,57 %

¹ La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service qui s'échelonne en général sur une période de moins d'un an.

Les coûts estimés non actualisés pour réaliser les activités de mise hors service au 30 juin 2024 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 52 413 861 \$ (55 308 130 \$ au 30 juin 2023).

Une contribution financière de 30 137 819 \$ a été octroyée à l'organisme scolaire relativement à ses obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. De ce montant, 31 074 652 \$ ont été constatés dans les revenus. Le solde a été constaté dans les revenus reportés.

13. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

	2024	2023
Billets – règles budgétaires	58 979 659 \$	64 868 842 \$
Billets, taux variant de 1,688 % à 5,09 %, échéant jusqu'en 2047 (0,691% à 5,09% au 30 juin 2023)		
Autres que règles budgétaires	1 671 371 \$	1 938 758 \$
Billets, taux variant de 2,26 % à 4,969 %, échéant jusqu'en 2029 (2,26 % à 4,969% au 30 juin 2023)		
Frais d'émission non amortis	(278 902 \$)	(316 599 \$)
	60 372 128 \$	66 491 001 \$
Échéanciers des dettes qui font l'objet d'une promesse de subvention au 30 juin 2024		
2025	5 819 225 \$	
2026	5 509 627 \$	
2027	8 982 287 \$	
2028	10 033 173 \$	
2029	2 923 170 \$	
2030 et suivantes	27 383 548 \$	
	60 651 030 \$	

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail des immobilisations corporelles par catégorie est présenté aux pages 40 à 48 du rapport financier.

Le total des immobilisations inclut :

- Les immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur pour un total de 3 018 473 \$ (4 226 853 \$ au 30 juin 2023), soit 1 366 230 \$ (2 777 096 \$ 30 juin 2023) pour des bâtiments et 1 652 243 \$ (1 449 757 \$ au 30 juin 2023) pour des aménagements. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

- Les immobilisations corporelles pour un montant de 981 906 \$ (512 268 \$ au 30 juin 2023) ont été soit acquises par donation ou pour une valeur symbolique, soit financées en partie ou en totalité par des contributions d'organisations externes au périmètre comptable.

Au cours de l'exercice, les acquisitions d'immobilisations corporelles comprennent un montant de 2 102 720 \$ (847 247 \$ au 30 juin 2023) qui est inclus dans les Comptes à payer et retenues sur contrats. Cette opération est exclue de l'état des flux de trésorerie.

15. GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS

Politique de gestion des risques

L'organisme scolaire est exposé à divers risques découlant de ses instruments financiers. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'organisme scolaire.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, de procédures et de pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de fin d'exercice.

Risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de l'organisme scolaire est principalement attribuable à la taxe scolaire à recevoir et aux débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir. L'organisme scolaire juge que le risque de crédit afférent aux diverses subventions à recevoir des divers paliers de gouvernement n'est pas important. Afin de réduire son risque de crédit, l'organisme scolaire analyse régulièrement le solde de la taxe à recevoir et des débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir, et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque nécessaire, fondée sur leur valeur de réalisation estimative.

La valeur comptable des principaux actifs de l'organisme scolaire représente l'exposition maximale de l'organisme scolaire au risque de crédit.

La chronologie des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses au 30 juin se détaille comme suit :

	2024	2023
Débiteurs		
Débiteurs non en souffrance	504 781 \$	45 255 \$
Débiteurs en souffrance		
Moins de 3 mois suivant la date de facturation	167 777 \$	149 639 \$
3 mois à moins de 6 mois suivant la date de facturation	66 302 \$	30 071 \$
6 mois à moins de 9 mois jours suivant la date de facturation	106 874 \$	190 911 \$
9 mois à moins de 12 mois suivant la date de facturation	351 \$	202 365 \$
1 an et plus suivant la date de facturation	353 841 \$	418 237 \$
Sous-total	1 199 926 \$	1 036 478 \$
Moins la provision pour créances douteuses	(272 306 \$)	(227 097 \$)
Total des débiteurs déduction faite de la provision pour créances douteuses	927 620 \$	809 381 \$

La variation de la provision pour créances douteuses s'explique comme suit :

	2024	2023
Solde au 1er juillet	227 097 \$	227 986 \$
Perte de valeur comptabilisée au résultat	70 709 \$	86 660 \$
Montants recouvrés	(25 500 \$)	(87 549 \$)
Solde au 30 juin	272 306 \$	227 097 \$

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme scolaire au risque de variations de la juste valeur et ceux à taux d'intérêt variable, à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe sont les placements temporaires et les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux d'intérêt variable sont les emprunts temporaires.

L'organisme scolaire n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Une augmentation ou une diminution des taux d'intérêt n'aurait pas d'incidence significative sur l'excédent (le déficit) de l'exercice lié aux activités.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme scolaire est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'organisme scolaire dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. L'organisme scolaire établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers de l'organisme scolaire se détaillent comme suit :

30 juin 2024	2024-2025	2025-2026 2026-2027	2027-2028 2028-2029	2029-2030 et suivantes	Échéance indéterminée	Total
Emprunt temporaire	3 546 650 \$					3 546 650 \$
Créditeurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source	13 755 301 \$					13 755 301 \$
Dettes à long terme	7 517 434 \$	17 479 592 \$	15 298 222 \$	33 920 902 \$		74 216 150 \$
Provision pour avantages sociaux	3 899 951 \$			616 846 \$		4 516 797 \$

16. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses opérations, l'organisme scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- Un montant de 57 400 638 \$ pour des contrats de transport scolaire échéant en 2030. Les versements pour les prochains exercices s'élèvent à 9 214 250 \$ en 2024-2025, à 9 352 463 \$ en 2025-2026, à 9 492 750 \$ en 2026-2027, à 9 635 142 \$ en 2027-2028, à 9 779 669 \$ en 2028-2029 et à 9 926 364 \$ en 2029-2030;
- Un montant de 5 269 968 \$ pour des contrats d'entretien ménager échéant en 2027. Les versements pour les prochains exercices s'élèvent à 1 732 569 \$ en 2024-2025, à 1 756 496 \$ en 2025-2026 et à 1 780 903 \$ en 2026-2027;
- Un montant de 328 559 \$ pour des contrats collecte des ordures et des matières recyclables échéant en 2029. Les versements pour les prochains exercices s'élèvent à 70 464 \$ en 2024-2025, à 71 873 \$ en 2025-2026, à 73 310 \$ en 2026-2027, à 74 777 \$ en 2027-2028 et à 38 135 \$ en 2028-2029;

- Un montant de 334 862 \$ pour des contrats de déneigement échéant en 2026. Les versements pour les prochains exercices s'élèvent à 165 774 \$ en 2024-2025 et à 169 088 \$ en 2025-2026;
- Un montant de 9 835 \$ pour l'entretien des ascenseurs échéant en 2025. Les versements pour les prochains exercices s'élèvent à 8 430 \$ en 2024-2025 et à 1 405 \$ en 2025-2026;
- Un montant de 40 751 \$ pour l'encadrement des stagiaires. Le versement pour le prochain exercice s'élève à 40 751 \$;
- Conformément aux différentes conventions collectives, l'organisme scolaire s'est engagé à fournir les services liés à certaines mesures des règles budgétaires 2023-2024 représentant un solde de 1 462 758 \$ au 30 juin 2024;
- Un montant de 11 332 524 \$ pour des acquisitions d'immobilisations. Le versement pour le prochain exercice s'élève à 11 332 524 \$.

ÉCHÉANCIER	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et plus	Total
	24 027 520 \$	11 351 325 \$	11 346 963 \$	9 709 919 \$	9 817 804 \$	9 926 364 \$	76 179 895 \$

17. ÉVENTUALITÉS

L'organisme scolaire, de même que 44 autres organismes scolaires du Québec, est visé par une demande d'intervention forcée pour appel en garantie concernant des dommages à être versés aux demandeurs relativement à une action collective d'un montant d'environ 15 590 000 \$ contre une institution religieuse. À ce jour, l'organisme scolaire n'est pas encore en mesure d'établir le bien-fondé et d'en évaluer les impacts financiers. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

L'organisme scolaire, de même que 24 autres organismes scolaires du Québec, est visé par une demande d'intervention forcée pour appel en garantie concernant des dommages à être versés aux demandeurs relativement à une action collective d'un montant indéterminé contre une institution religieuse. À ce jour, l'organisme scolaire n'est pas encore en mesure d'établir le bien-fondé et d'en évaluer les impacts financiers. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

L'organisme scolaire, de même que 27 autres organismes scolaires du Québec, est visé par une demande d'intervention forcée pour appel en garantie concernant des dommages à être versés aux demandeurs relativement à une action collective d'un montant indéterminé contre une institution religieuse. À ce jour, l'organisme scolaire n'est pas encore en mesure d'établir le bien-fondé et d'en évaluer les impacts financiers. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

L'organisme scolaire fait aussi l'objet de griefs. Il n'est pas possible pour le moment de déterminer le montant final de l'obligation pouvant découler de ces griefs et le montant réel pourrait différer de l'estimation actuelle de la direction.

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'organisme scolaire est apparenté à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Il est également apparenté à leurs principaux dirigeants, aux membres de leur famille immédiate, ainsi qu'aux entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de l'organisme scolaire. L'organisme scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 du rapport financier.